



FORMATION DES AGENTS JEUNESSE ET SPORTS : DEGRADATION DES CONTENUS, DEGRADATION DES DROITS

Une formation initiale vidée de sens

Le document de bilan de la formation professionnelle statutaire (FPS) 2025-2026 présenté aux organisations syndicales lors du groupe de travail du 19 mars nous a laissé un goût amer. Alors qu'un nouvel appel d'offre avait été ouvert afin de tenter d'améliorer une formation dont nombre de collègues avaient dénoncé la vacuité, nous continuons de recevoir des retours désabusés au sujet de la FPS nouvelle formule. L'approche du métier qui y est transmise est toujours aussi éloignée de ce que promet un concours exigeant dans ses dimensions pédagogique et technique. Ce bilan 2025-2026 reflète donc surtout ce que l'administration veut faire de cette formation, et donc des missions qu'elle entend bien nous confier sans respect des statuts. La colère à la lecture de ce bilan vient s'ajouter à celle ressentie lors de la lecture du rapport de l'Inspection générale disant que les « interventions n'étaient pas à la hauteur ». En effet elles ne sont pas à la hauteur, mais nos mesures pour définir celles-ci sont bien différentes de celles de l'administration qui voudraient transformer des métiers reconnus pour leur expertise et leur approche éducative en tâches administratives régaliennes.

La lecture des contenus de formation confirme l'orientation des missions JS vers l'enquête et le contrôle. La formation statutaire est le reflet de la manière dont sont aujourd'hui niés les métiers du champ JS et notre bilan sur celle-ci est plus inquiet que le satisfecit qui semble prédominer dans celui de l'administration. Cela est particulièrement criant pour ce qui est désigné comme les formations « métiers » : de toute évidence nous ne parlons pas de la même chose. Il n'y a plus aucune place pour les approches pédagogiques nécessaires aux 3 corps de métiers ; presque plus d'intervention de collègues personnels techniques et pédagogiques (PTP) ; et quasiment plus aucune formation en rapport avec les spécialités de concours. Priverait-on les enseignants de formation pédagogique en rapport avec leur discipline ? Il est fait état d'un souci d'« homogénéisation des interventions » qui inquiète également selon la façon dont elle est interprétée : comment comprendre la diversité des manières d'exercer le métier – selon les territoires, les expertises, les missions - si l'on ne se confronte pas en formation à la diversité des pratiques et des approches ?

Enfin, les stagiaires le disent, l'intensité de la formation est souvent vécue comme trop élevée, et les missions qui leur sont attribuées ou imposées dans les services exigent d'eux une opérationnalité sur des dispositifs qui n'est en rien une période d'apprentissage d'un métier. L'usage croissant de la formation en distanciel nuit aux échanges entre pairs.

► **Nous demandons à ce qu'un bilan sérieux soit fait pour vérifier la cohérence pédagogique de cette formation initiale, cohérence qui doit être construite sur le sens des métiers dans le cadre d'un service public d'Etat émancipateur.**

Au SNPJS, nous revendiquons une formation professionnelle statutaire de qualité qui réhabilite la dimension pédagogique et technique, tant pour les professeurs de sport que les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse. Nous revendiquons une formation de deux années sans affectation dans les services la première année.

Plan national de formation (PNF) 2026-2027 : la dérive régaliennne continue des missions des PTP

C'est écrit en fin du document de bilan de la formation initiale : la FPS doit être pensée en lien avec la formation continue. Or celle-ci subit la même déliquescence, tant dans son contenu que dans ses moyens. Le projet de PNF 2026-2027 qui nous a été présenté le 9 avril entérine les mauvais choix que nous avons dénoncés en 2025-2026. La confusion générale entre formation, information et sensibilisation demeure, et la brièveté de certaines propositions questionnent sur leur capacité à provoquer une appropriation de la thématique et une transformation de la pratique (une journée sur la participation des jeunes, est-ce bien raisonnable ?). Cela ne relève pas de la formation.

La dégradation du PNF est particulièrement visible dans les formations du champ Jeunesse Education populaire : plus de la moitié relèvent d'aspects réglementaires, de contrôles, d'enquêtes administratives, au détriment de l'accompagnement pédagogique. Les formations métiers s'amenuisent d'année en année. Les collègues portant des formations liées aux spécialités se sont découragés d'en présenter suite aux nombreuses annulations pour cause de difficultés de prises en charge et de seuils imposés intenable au regard des effectifs de notre périmètre. **Sur ce dernier point, nos interpellations ont enfin été entendues puisque la DJEPVA a annoncé la suppression des seuils à partir de la rentrée prochaine.** Quand l'éducation populaire est annoncée dans les contenus, elle subit une forme de scolarisation, réduisant notre champ d'intervention à un appendice de l'école. « L'ingénierie territoriale » s'impose et nous inquiète par son approche globalisante et surplombante, qui nous éloigne du travail d'accompagnement pédagogique sur le terrain appuyé sur une expertise liée à la spécialité.

Dans ce contexte, la formation « *Séminaire des personnels JEP : des spécialités pour un service public d'éducation* » inscrite au plan national de formation continue mérite d'être pérennisée et consolidée, tout comme il s'agit d'envisager sa déclinaison dans le cadre de la formation initiale statutaire. Plus généralement, tous les formateurs issus des services et établissements JS qui s'investissent dans le PNF doivent pouvoir disposer de moyens logistiques et pédagogiques dédiés.

Le déséquilibre flagrant entre le nombre de formations JEP et celles du champ Sport, la part plus grande de formations en distanciel dans le champ JEP alors même que la Direction des sports reconnaît la plus grande qualité des formations en présentiel, nous interpelle sur l'engagement de la DJEPVA. Nous attendons de ses services qu'ils défendent la même qualité de formation pour ses agents.

► Le SNPJS demande la mise en place d'un temps de travail dédié avec la DJEPVA afin de mener une réflexion approfondie et de trouver des positions concertées avec les organisations syndicales sur les formations.

► **Au SNPJS nous continuons de revendiquer la nécessité de repenser la formation initiale et continue pour :**

- **redonner sa place au compagnonnage technique et pédagogique**
- **reconnaître concrètement les spécialités JEP**
- **mettre en perspective des dominantes et des domaines d'expertise pour les conseillers d'animation sportive (CAS)**
- **positionner l'accompagnement de pratiques associatives pour toutes et tous en proximité territoriale.**

► **Nous militons aussi pour le recrutement d'inspecteurs JS et de personnels administratifs et pour la valorisation de leurs spécificités statutaires, afin que celles-ci soient justement respectées et ce dès la formation initiale.** Nous pensons en cela particulièrement aux confusions quant aux formations en lien avec les aspects réglementaires et les missions d'inspection contrôle évaluation (ICE).

Dégradation et atteintes aux droits à la formation

Impossible enfin de parler de bilan de la FPS et du PNF sans dénoncer les conditions dans lesquelles les collègues effectuent (ou pas) ces formations. Dans certaines académies des stagiaires en formation initiale obligatoire ont dû avancer les frais, ce qui représente des sommes astronomiques pour des agents en début de carrière. Ceci est inacceptable et indigne, et crée des inégalités de traitement d'une académie à une autre que nous ne cessons de dénoncer. La formation est un droit : chacun et chacune doit pouvoir se former. Ce droit doit être le même sur tout le territoire.

Ces mêmes différences de traitement se vérifient aussi pour les demandes dans le cadre de la formation continue : chacun y va de ses critères pour justifier ses refus, et ce malgré la mise en place de référents des Ecoles Académique de la Formation Continue (EAFC) dans les DRAJES. Plus globalement, l'absence de crédits dédiés aux formations JS transforme l'accès à un droit fondamental en parcours du combattant, que beaucoup de collègues abandonnent tant le combat est à armes inégales. Refus de formation sous prétexte d'absence de crédits, obligations à avancer des sommes qui grèvent un budget personnel, attribution du droit à partir en formation pour un seul agent par service, etc...

Une offre de formation n'a de réalité que si elle est dotée d'un budget spécifique, pérenne et structurel.

► **Nous demandons à ce que le droit à la formation des agents soit respecté, en particulier par la prise en charge des frais que cela engage. Nous demandons des budgets dédiés et fléchés pour les formations JS dans le cadre du PNF et la gestion au plan national des frais pour la FPS avec un budget spécifique.**

► **Nous demandons la réalisation d'un bilan national sur la prise en charge des formations et sur la mise en œuvre des missions des référents EAFC dans chaque académie afin de vérifier l'égalité de traitement de tous les agents.**